



PROCES VERBAL

Conseil Municipal séance du 25 août 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 25 août à 18h, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 20 août 2026, sous la Présidence de M. Jean-Marc BOUREL, Maire ;

Présents : Jean-Marc BOUREL (JMB), Lionel LARIVIERE (LL), Odette PERRET (OP), Pascal SAUVANET-FERRIER (PSF), Laura JACQUES (LJ), Loïck BECHON (LB), Sylvie PONT (SP), Christian-Jacques SAUTRON (CJS)

Absents excusés : Christine DEPALLE (CD) ayant donné procuration à Lionel LARIVIERE (LL), Jérôme PARELLADA (JP) ayant donné procuration à Pascal SAUVANET-FERRIER (PSF), Laurine MISCOPEIN SALER (LMS).

Absent non-excuse : Néant.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

01. Approbation du PV du 28 juillet 2026

02. Délibération pour les nouveaux tarifs de location des gîtes et des salles communales

03. Modification pour la nomination des membres de la commission communale de contrôle des listes électorales

04. Délibération appel de l'Association des Maires pour le soutien financier au Département de la Gironde suite aux incendies

05. Délibération pour la validation d'une convention de traversée d'une voie communale à Retords

06. Délibération validant le contrat de travail en CDI de Mme Rivière Nadia

07. Délibération concernant la revalorisation des bases fiscales

08. Demande à un prestataire d'établir un diagnostic relatif à nos équipements informatiques

Désignation de la secrétaire de séance. Conformément à l'art. L2121-15 du CGCT, Odette PERRET est désignée secrétaire sur toute la durée de la séance.

01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2026

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 28 juillet 2026 est soumis au vote pour son approbation et approuvé à l'unanimité.

02-Délibération nouveaux tarifs de location des gîtes et des salles communales

Il est présenté au Conseil le résultat d'une réflexion sur la modification des tarifs des gîtes et des salles communales.

La nouvelle tarification des gîtes est validée par le Conseil dans son entiereté (voir grille tarifaire en annexe).

Le Conseil s'interroge par contre sur la faible différence de prix quand la cuisine est louée en sus de la cantine . Il est donc décidé de revoir ces tarifs afin de les ajuster davantage à la réalité économique actuelle (coût des flux, usure du matériel de cuisine,...).

Après discussion, il est décidé le tarif suivant :

	½ Journée	Journée	Week-end	Ménage
Salle Polyvalente	/	90,00 €	175,00 €	60,00 €
SP+Cuisine	/	120,00 €	240,00 €	110,00 €
Cantine	40,00 €	55,00 €	90,00 €	40,00 €
Cantine+Cuisine	55,00 €	85,00 €	150,00 €	90,00 €

La caution est revue à 700€ au lieu de 1200€.

CJS informe le Conseil qu'une demande lui a été faite par des habitants de la commune pour demander la possibilité de louer la cuisine seule à la journée afin d'y transformer des produits alimentaires dans un but commercial. L'idée ne semble pas inenvisageable mais demande une réflexion en profondeur et le sujet sera donc traité par les élus responsables des gîtes. La décision concernant ce genre de location sera prise lors d'un futur Conseil Municipal.

LJ s'interroge sur la pertinence ou pas de publier les tarifs sur le site de la commune.

PSF rappelle qu'il est plus facile de conclure une vente lorsqu'un contact direct a lieu avec le client potentiel.

Il est donc décidé de publier sur le site le tarif des salles communales mais pas celui des gîtes.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.



03- Délibération modificative pour la nomination des membres de la commission communale de contrôle des listes électorales

Le Maire fait lecture de la note précisant les nouvelles modalités pour cette nomination. Lors de la nomination ayant eu lieu précédemment, il semble que ces règles n'étaient pas respectées, celle-ci est donc caduque et doit être refaite.

Le Conseil étant composé de deux listes, il faut nommer 5 membres (3 sur la liste majoritaires et 2 sur la seconde liste).

Le choix doit s'effectuer sur base de l'âge des élus s'ils sont plusieurs.

Les membres proposés à Mr Le Préfet sont :

- Pascal SAUVANET-FERRIER, Christine DEPALLE et Jérôme PARELLADA
- Sylvie PONT et Christian-Jacques SAUTRON

SP s'informe sur le rôle de cette commission et le temps à y consacrer.

Le Maire explique qu'il s'agit d'une réunion par an au minimum et une autre avant les élections.

Tous acceptent cette nomination.

Approuvé à l'unanimité.

04- Délibération pour l'appel de l'Association des Maires de France pour le soutien financier au Département de la Gironde suite aux incendies.

Début août, face à l'urgence de la situation, le Maire avait adressé un mail aux élus afin de leur demander leur accord pour un don de 100,00€ afin de répondre à l'appel de solidarité lancé par l'Association des Maires de France (AMF) pour la Gironde. Tous les élus avaient accepté.

Une délibération doit être prise afin de régulariser cette décision commune.

Entre-temps, le courrier officiel de l'AMF mentionne une aide généralisée aux communes les plus touchées et plus seulement à la Gironde.

SP demande que la Maire interroge l'AMF afin de connaître les actions concrètes qui ont été réalisées grâce à ces dons.

Approuvé par tous les membres du Conseil sauf CJS (abstention).

05 -Délibération pour la validation d'une convention de traversée d'une voie communale à Retords.

Pour le bon déroulement de leurs travaux, Messieurs Harbonnier et Debize, nouveaux propriétaires des maisons situées de part et d'autre d'un chemin communal à Retords, ont demandé l'accord de la commune pour la réalisation d'une tranchée passant sous la voie communale. Celle-ci étant indispensable pour amener les commodités d'une parcelle à l'autre (eau, électricité, télécommunication), le Maire a donné son accord.

Il y a lieu d'établir une convention afin de cadrer cette réalisation et éviter tout souci futur (perçage de la conduite lors de travaux de voirie futurs,...).

Le Maire fait lecture du projet de cette convention aux élus.

SP souligne le fait que la convention n'est établie qu'au nom d'un seul des deux propriétaires. Quid du devenir de la convention si changement de propriétaire suite à une vente, une succession ou autre ?

Il est donc décidé de modifier la convention en ce sens et de remplacer « vente » par « cession ».
Approuvé à l'unanimité.

06 –Délibération validant le contrat de travail en CDI de Mme Rivière Nadia

Suite à la fin de son CDD au 31 août 2026, la commission RH a décidé de passer Mme Rivière en CDI avec un temps de travail de 15h/semaine (auparavant 17,5h) annualisé et ce, à partir du 1er septembre 2026.

Le Conseil valide cette décision.

Approuvé à l'unanimité.

07 –Information concernant la revalorisation des bases fiscales

Lors du dernier conseil, ce sujet avait suscité des questionnements au sein de l'équipe municipale quant à la manière de faire de la DGFIP et à la responsabilité remise sur les épaules de la Commune en matière de décision. Le Conseil avait donc demandé au Maire de questionner l'Association des Maires de France pour connaître son avis sur le sujet.

Une note officielle a été transmise par l'AMF et va clairement dans le sens d'une remise en question des demandes formulées par la DGFIP et mentionne le blocage de différentes instances sur cette problématique de revalorisation.

Le Maire propose donc de prendre une délibération annulant l'accord par mail qu'il avait donné à la DGFIP, pressé par celle-ci pour le délai de réponse à l'époque.

Approuvé à l'unanimité.

08 –Demande à un prestataire d'établir un diagnostic relatif à nos équipements informatiques

Le Maire, suite aux problèmes incessants et variés depuis 3 mois, propose de faire appel à un professionnel du domaine pour établir un état des lieux des soucis et pouvoir les solutionner.

CJS n'est pas d'accord de dépenser de l'argent pour quelque chose qu'il pense pouvoir faire lui-même au vu de ses connaissances dans le domaine. Il propose de refaire appel au service technique de Keyyo (responsable des clients professionnels chez Bouygues). Il souligne également le risque de faire appel à un professionnel indépendant au vu des données confidentielles contenues dans les PC de la commune (RGPD).

Le Maire mentionne que, malgré ses différentes interventions, les problèmes subsistent et de nouveaux apparaissent. Cela entrave sérieusement le bon fonctionnement du travail quotidien en mairie.

SP interroge sur la possibilité de faire appel à un service du département connaissant nos logiciels et le fonctionnement d'une collectivité.

Il est donc décidé de faire appel au service informatique de Vichy Communauté pour établir ce bilan informatique et les solutions à envisager.

PSF propose que CJS fasse le lien avec ce service informatique puisqu'il dit s'y connaître dans ces domaines.

Approuvé à l'unanimité.



Questions diverses :

- SP amène une « boîte à idées » réalisée et offerte par un habitant de la commune lors de la dernière réunion de l'assemblée citoyenne. Un réel intérêt de la population pour la mise en place de celle-ci a été ressenti.
Certains membres du Conseil mentionne qu'il en existe déjà une mise en place sous l'abri de bus en face du gîte Le Rocher. Au vu des différentes réactions, il semblerait que ce soit ignoré par un bon nombre d'habitants. Il est donc décidé de communiquer sur le sujet et d'installer la 2e boîte.
- Suite à la démission d'une conseillère, Laurine Miscopein Saler est appelée à reprendre le poste. Cette dernière est d'accord mais a questionné le conseil sur la possibilité d'un autre créneau horaire pour les réunions du Conseil Municipal en raison de ses contraintes professionnelles.
Il est difficile de discuter de cela en l'absence de l'intéressée et sans connaître ses disponibilités. Il est donc décidé de voir cela lors de la réunion du 5 septembre à laquelle LMS sera présente.
- LJ demande la possibilité d'ouvrir les différentes commissions aux citoyens. Cela semble une bonne idée partager par le Conseil mais des réserves quant au moment pour le faire sont soulevées par SP.
En effet, certaines commissions sont encore à leur démarrage, d'autres demandent une réorganisation en raison du départ de ML.
Il est donc décidé de mettre cela en place lors de la réunion publique.
- Le Maire informe le Conseil des soucis liés à l'installation du nouveau columbarium (dalles cassées par le sous-traitant lors de l'installation nécessitant l'intervention de l'agent technique de la commune et l'achat de matériaux). Le sous-traitant, Mr Romain DESMARD, a repris contact avec la Mairie, suite au courrier de réclamation du Maire au PFG, et accepte de prendre en charge les frais liés à ces réparations et remplacement. Il lui sera donc facturé 150,00€ par la commune.
- Une formation de recyclage en électricité doit être effectué par l'agent technique. Une session est proposée gratuitement par le CNFPT début octobre 2026. La secrétaire de mairie est chargée de s'occuper de l'inscription.
- Dans le litige opposant la commune à la société Konica, il semblerait qu'une solution puisse être trouvée suite à la réponse de la société au courrier de la mairie. La proposition sera étudiée en profondeur par le Maire suite à certaines zones d'ombre encore à éclaircir avant accord définitif.
- Le Maire fait état de plusieurs mails reçus par certains conseillers de la part de Mr Grangeon. Ce dernier s'insurge, de manière peu respectueuse, de la non-avancée de l'installation de la fibre dans la commune cet été. Le Maire rappelle qu'il suit le dossier de manière active depuis plusieurs mois mais la difficulté d'obtenir des informations claires auprès des services est un frein non négligeable. De plus, ces travaux étaient annoncés pour le courant du mois de juillet et, au vu des différentes contraintes de l'été (canicule, fermeture des entreprises pour vacances annuelles,...) le dépassement de cette échéance ne semble pas incompréhensible. Une nouvelle interpellation des services concernés sera faite début septembre afin de maintenir l'attention sur ces travaux essentiels. Enfin, le Maire rappelle que la commune n'est pas donneur d'ordre.

- LJ refait le point sur l'organisation de la fête patronale (pot offert par la Mairie, lieu du ravito, ravito offert par le Comité des Fêtes, tracé de la marche)
- LJ informe que les associations souhaitent connaître rapidement de manière exact le coût des flux qui sera désormais à leur charge pour l'occupation des salles communales et ce, afin de savoir si elles y organisant ou non des événements cet hiver.
- SP interroge LJ sur la mise à jour d'Intramuros suite à la demande d'un habitant à ce sujet. LJ répond que c'est complètement à jour et que l'agenda reprend bien tous les événements à venir.
- SP communique au Conseil sa rencontre future avec Mr Christophe Auclair dans le cadre de la Commission Tourisme et invite qui le souhaite (élus ou habitants) à se joindre à elle pour ce rendez-vous. Elle souhaite aborder avec lui son rôle avec les collectivités, leur collaboration possible, le dossier des toilettes publiques de la commune.
- Michel Wechsler informe le conseil des suites du Dossier Orano. Le courrier de soutien des différentes communes a porté ses fruits. Il est exigé des tests plus objectifs et plus pointus réalisés par des laboratoires indépendants et fiables. D'autres mesures ont également été revues.
- Arlette Gattullo explique la problématique du transport à la demande (numéro erroné pour les joindre, manque de fiabilité des horaires, absence de communication de leur part,...). Elle demande si la commune peut soutenir ses démarches pour solutionner cette problématique car le service a une réelle utilité pour les citoyens de la Montagne Bourbonnaise.

Le Maire lève la séance à 20h30. Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 29 septembre 2026 à 18h.

A La Chabanne le 25 août 2026.

Le Maire,

La secrétaire de séance,